

DÉROGATIONS MINEURES N^{Os} DM 3001505376, DM 3001505400 ET DM 3001505401

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 avril 2019, à **19 h**, au **Centre communautaire de l'Est**, situé au **9665, boulevard Gouin Ouest**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude Lieu de dérogation DM 3001505376 5903, rue Marceau

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour le lot projeté 6 298 383, une largeur de 14,22 m au lieu du minimum requis de 15 m.

Étude Lieu de dérogation DM 3001505400 5907, rue Marceau

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour le lot projeté 6 298 382, une largeur de 14,23 m au lieu du minimum requis de 15 m.

Étude Lieu de dérogation DM 3001505401 5911, rue Marceau

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour le lot projeté 6 298 381, une largeur de 14,22 m au lieu du minimum requis de 15 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ce quinzième jour du mois de mars de l'an 2019.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl